

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

DE LA COMMUNE HERGNIES  
59199

Séance du 28 septembre 2022

DEPARTEMENT

NORD

Date : 28/09/2022

Numéro : 2022-061

L'an deux mille vingt deux

et le 28 septembre

à 19 heures 00

le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni  
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : **Jacques SCHNEIDER**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal et en exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
26	19	26

Date de la convocation
22/09/2022

Date d'affichage
22/09/2022

## Présents :

Marie-Claude BAILLEUL, Bernard BOURLET, Françoise GRARD, Jean DANGLETERRE, Bruno KOPCZYNSKI, Abel MERCIER – Adjoints  
Maurice DENIS, Alain BLANCHART, Corinne DERNONCOURT, Marie-Pierre SLATKOVIE, Dominique LAMBERT, Frédéric VINCHENT, Séverine ARCHO, Séverine STIEVET, Virginie VAN VOOREN, Antoine RICHARD, Julie NAGELS, Christelle GALLIEZ – Conseillers Municipaux

## Absents ayant donné pouvoir :

Chantal DOULIEZ qui donne pouvoir à Marie-Pierre SLATKOVIE  
Anne VILLAIN qui donne pouvoir à Corinne DERNONCOURT  
Pasquale CARIDI qui donne pouvoir à Jacques SCHNEIDER  
Laurent SIGUOIRT qui donne pouvoir à Abel MERCIER  
Cédric WAWRZYNIAK qui donne pouvoir à Julie NAGELS  
Sandrine DUMONT qui donne pouvoir à Virginie VAN VOOREN  
Betty FRANQUET qui donne pouvoir à Antoine RICHARD

## Absent :

Didier GODMEZ

A été nommée secrétaire de séance : Julie NAGELS

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture

**Objet : Décision Budgétaire Modificative (DM) n°2**

le 12/10/2022

et publication,

du 12/10/2022

ou notification

du

Publication sur le site internet

Le 30/05/2023

Il est nécessaire de procéder à des ajustements au niveau des chapitres budgétaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
DECIDE

A l'unanimité par 26 voix pour,

- **d'approuver la Décision Modificative (DM) n°2 ci-dessous intégrant les ajustements budgétaires.**

**DECISION MODIFICATIVE N° 2 - ANNEE 2022**

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

IMPUTATION BUDGETAIRE	DEPENSES	RECETTES	NOUVEAU BUDGET	OBJET
<b>OPERATION 113 - 238-020 - IMMOBILISATIONS EN COURS</b>				
238-020 Avances versées sur comm. Immo. Corporelles	35 212,00 €		35 212,00 €	Réhabilitation école Dewasmes - Délégation MO à la CAVM - Délibération CM 28/09/2022
<b>CHAPITRE 020 - DEPENSES IMPREVUES</b>				
020 - Dépenses imprévues	-20 000,00 €		0,00 €	
<b>CHAPITRE 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
2051-020 - Concessions et droits similaires	-3 500,00 €		5 104,00 €	La prévision de la dépense d'un logiciel RH à 7 500 € ne sera pas réalisée. Elle est remplacée par la connection au parapheur électronique en vue de la dématérialisation des mandats et titres pour un montant de 4 000 €.
<b>CHAPITRE 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
21311-020 - Hôtel de ville	-10 000,00 €		36 569,60 €	Les travaux à l'étage de la mairie n'auront pas lieu en 2022
2184-251 Mobilier	-1 712,00 €		6 288,00 €	Mobilier pour équipement garderie et restaurant scolaire ALSH : prévu 48 000 € au lieu de 40 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (tant en dépenses qu'en recettes) :</b>				<b>2 798 312,35 €</b>
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT INCHANGEE (tant en dépenses qu'en recettes) :</b>				<b>4 638 171,31 €</b>

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

Pour copie conforme

Le Maire

Jacques SCHNEIDER